

l'Expansion économique régionale constitue certainement un progrès.

Ce ministère est en mesure d'aider l'industrie privée à se fixer dans des régions désavantagées par rapport au centre du Canada. Et que dire des ministères eux-mêmes? Si nous sommes prêts à avancer des fonds publics pour permettre à l'industrie privée de s'installer ailleurs, ne faudrait-il pas commencer tout d'abord par examiner soigneusement l'activité du gouvernement lui-même pour voir quelle sorte de décentralisation intelligente pourrait être envisagée?

Et nos sociétés de la Couronne? Leur activité, ne serait-ce que du point de vue économique, ne devrait-elle pas être examinée par un organisme central du gouvernement? C'est pourquoi je proposerais, tout en demandant instamment à l'industrie privée de se décentraliser, que l'on procède à une étude approfondie pour déterminer les secteurs du gouvernement qu'on pourrait aussi décentraliser.

Aussi absurde que cela puisse sembler, il faudrait peut être même envisager la décentralisation de nos fonctions législatives. Nous pourrions aussi envisager de déplacer certaines de nos activités législatives, qu'elles relèvent de la Chambre des communes ou du Sénat.

Une voix: Quand partons-nous?

L'honorable M. Molgat: Il y aurait peut être d'excellentes raisons de tenir des sessions de nos chambres dans d'autres régions du pays, non pas comme un spectacle, mais plutôt pour raffermir les liens d'un bout à l'autre du pays. J'ai fait part d'autres moyens d'accorder une plus grande participation à l'Ouest et le fait que je fais maintenant partie de cette Chambre n'a nullement changé mon opinion à cet égard. Je crois que le Sénat pourrait devenir un outil important de représentation régionale.

Je ne recommande pas d'adopter à la légère le système américain au Canada, mais je crois que c'est un système très avantageux. Quand je songe au Dakota du Nord, État situé juste au sud de ma province et d'une population moindre que le Manitoba, mais que représentent deux sénateurs ayant autant voix au chapitre que les deux sénateurs de l'État de New York ou les deux sénateurs de la Californie, je ne puis m'empêcher de me dire dans mon for intérieur qu'il y a là, à n'en pas douter, une formule susceptible d'assurer la représentation régionale. A mon sens, c'est une voie qui mériterait d'être explorée.

Pour l'immédiat, je crois que le Sénat s'est attelé à de nouvelles tâches au cours des dernières années, tâches qui étaient auparavant l'apanage des commissions royales, c'est-à-dire, l'étude en comités, et le Sénat pourrait tout aussi bien entreprendre la création d'un comité destiné à étudier les structures économiques du Canada. De nombreuses personnes dans le centre du Canada pourraient dire, par exemple: «Vous, les gens de l'Ouest, vous êtes toujours en train de vous plaindre sans raison». Peut-être ne devrions nous pas agir ainsi, mais si nous n'agissions pas, quelqu'un serait là pour nous le reprocher. Si quelqu'un possède des chiffres et des renseignements, ce serait de toute façon un avantage, car cela pourrait faire taire tous les murmures qui pourraient surgir.

Je crois que nous, Manitobains, avons raisons, mais, quoi qu'il en soit, je crois que le Sénat pourrait entreprendre l'étude de ce problème.

[L'honorable M. Molgat.]

Honorables sénateurs, je ne prétends pas avoir la science infuse. Je connais les préoccupations du Manitoba; j'en connais les besoins; je suis convaincu que le Sénat peut jouer un rôle utile dans ce domaine.

Nous, Manitobains, ne demandons pas de faveurs. Nous demandons simplement ce dont parle le discours du trône: l'égalité des chances.

[Français]

L'honorable Louis de Gonzague Giguère: Honorables sénateurs, c'est la première fois que j'ai l'occasion, en cette enceinte, d'exprimer ma reconnaissance au président et au leader du gouvernement pour la façon efficace avec laquelle ils président aux débats de cette Chambre. Ils sont d'ailleurs bien secondés par le chef de l'opposition qui leur donne sa sincère et compétente collaboration. Je remercie mon leader de la confiance qu'il m'a accordée en me chargeant d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Après l'excellent et complet exposé du proposeur, le sénateur Molgat, à qui je souhaite une longue et fructueuse carrière au Sénat, je devrais m'abstenir d'ajouter mes commentaires. Permettez-moi, toutefois, de faire une brève revue de certains aspects du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

Depuis deux ans, le gouvernement a soumis au Parlement, et à la population du pays, un nombre impressionnant de réformes et de projets de loi. Quatre thèmes majeurs ont retenu l'attention du gouvernement et peuvent englober l'ensemble de son action depuis 1968, malgré le grand nombre et la diversité des mesures adoptées, ce sont: une société plus juste, un pays plus uni, une économie plus prospère, une politique étrangère plus efficace.

La création et la recherche ininterrompue d'une société juste: tel est l'esprit qui anime le discours du trône, telle est l'aspiration profonde du gouvernement de notre pays. Mais qu'est-ce qui fait qu'une société soit juste? Si nous parlons de cette recherche constante d'un équilibre équitable, de ce souci permanent de justice économique et sociale, qu'entendons-nous par là? Eh! bien, cela veut dire, je pense, honorables sénateurs, qu'une société juste n'est pas juste une société: le règne animal en a plusieurs de cet ordre, et qui n'ont pas changé depuis l'aube du monde.

Une société juste, serait-ce une société heureuse de ce qu'elle est et résolue à tout prix à conserver son bonheur depuis longtemps acquis et rangé depuis longtemps parmi ses acquis éternels? Une société juste, est-ce une société figée dans ses structures, enfermée à jamais dans ses institutions et ses pratiques? Ou est-ce, au contraire, une société ouverte au monde, toujours attentive aux changements, parfois superficiels, souvent profonds, que la science et la technologie contemporaines entraînent dans leur course rapide? Mieux encore, une société juste, ne serait-ce pas une société qui met l'homme au-dessus des choses, le capital humain au-dessus de la richesse matérielle? Non que la richesse matérielle soit négligeable ou nocive, bien au contraire; mais parce que, détournée de sa fonction instrumentale, refusant de servir la dignité et le bonheur de l'homme, elle tomberait au plus bas niveau de notre échelle de valeurs?

Voilà, honorables sénateurs, ce que le discours du trône entend par la société juste. C'est donc dire que, dans l'esprit de notre gouvernement, il doit y avoir une évolu-